



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau de la formation continue et du développement des compétences
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
sous-direction de l'aquaculture et de l'économie des pêches

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Sous-direction des ressources halieutiques

Note de service

SG/SRH/SDDPRS/2018-836

15/11/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Mise en place du dispositif de formation continue sur la thématique métier « pêche/aquaculture » du MAA (hors enseignement agricole) ; présentation de l'offre nationale 2019 et préparation de l'offre 2020.

Destinataires d'exécution

DRAAF
 DAAF
 DDT(M)
 DPMA
 INFOMA

Résumé : Cette note vise à présenter pour le secteur d'intervention « pêche/aquaculture » :

- l'offre nationale 2019 de formation continue
- le calendrier de programmation de l'offre nationale 2020 de formation continue

En 2017, la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) a intégré le champ des missions du ministère en charge de l'agriculture. Ses domaines de compétence sont :

- les réglementations relatives à l'exercice des pêches maritimes et des autorisations de cultures marines ;
- la politique de contrôle et de surveillance de ces activités ;
- la politique d'aide à l'investissement et au financement des entreprises de pêche maritime et de pêche professionnelle en eau douce, de produits de la mer et d'aquaculture ;
- le contrôle des organisations professionnelles (pêches maritimes et élevages marins, conchyliculture, pisciculture) et des organismes de la coopération maritime et du Crédit maritime mutuel.

La présente note détaille la mise en place du dispositif de formation continue sur la thématique pêche/aquaculture, initiée par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC), au secrétariat général/service des ressources humaines (SG/SRH), la DPMA et l'institut national de formation des personnels du ministère chargé de l'agriculture (INFOMA).

I – COMMUNICATION SUR L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE DISPONIBLE SUR LA THEMATIQUE « PÊCHE/AQUACULTURE »

Actuellement l'offre interministérielle proposée par l'Ecole nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM) comprend des formations susceptibles d'intéresser les agents du MAA notamment dans les domaines suivants :

- la police des pêches ;
- l'environnement marin ;
- la réglementation des pêches ;
- la sécurité des navires.

Conformément à l'arrêté du 29 juillet 2011, dans la version consolidée au 25 octobre 2017, tous les agents des ministères, qui, compte-tenu du caractère maritime de leurs missions, ont un besoin de formation relatif à la conception, à l'administration et au contrôle des activités maritimes peuvent s'inscrire gratuitement aux formations de l'ENSAM.

Le BFCDC, en lien avec la DPMA, a délégué à l'INFOMA la communication, sur son site Internet, de toutes les actions de formation continue de l'ENSAM répondant aux besoins du MAA.

II – CALENDRIER DE PROGRAMMATION 2020 DE LA FORMATION CONTINUE SUR LA THEMATIQUE « PÊCHE/AQUACULTURE »

- **Novembre 2018** : fixation pour la période février/mars 2019 des dates des réunions de concertation entre l'ENSAM/l'INFOMA/le BFCDC et chacune des sous-directions de la DPMA.
- **Février - mars 2019** : réunions DPMA/BFCDC/ENSAM/INFOMA :
 - évaluation des besoins pour la programmation 2020 incluant l'offre de formation de l'ENSAM
 - pour chaque nouvelle action de formation continue, il sera demandé le nom d'un référent DPMA pour :
 - superviser le contenu pédagogique de la formation, notamment sur les aspects réglementaires ;
 - définir les profils recherchés des formateurs.

- **Avril - juin 2019** : phase opérationnelle de conception des formations 2020 entre les bureaux concernés à la DPMA, l'ENSAM, l'INFOMA et le BFCDC.
- **Juin - juillet 2019** : validation de l'offre de formation « pêche/aquaculture » par le BFCDC.
- **Octobre-novembre 2019** : publication de la note de service relative à l'offre nationale 2020 de formation continue, sur la thématique «Pêche/Aquaculture ».

Ce calendrier permet de construire l'offre de formation dans les meilleures conditions. Il est particulièrement important de veiller à ce que ces délais de mise en œuvre soient respectés.

Le Directeur adjoint

Le Chef du service des ressources humaines

Laurent BOUVIER

Jean Pascal FAYOLLE